



Arrêté GB/ASM/AG - 2025/n°83  
Interdiction de stationnement  
Impasse Baumé

Senlis fait son théâtre 2025

## ARRETE

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté municipal de délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services de la Mairie de Senlis N°ECG/AG/2020/131 du 09/07/2020,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement du festival Senlis fait son théâtre organisé par la Ville de Senlis, il est nécessaire d'interdire le stationnement **impasse Baumé, sur 5 places devant l'entrée du prieuré St Maurice, le lundi 24 mars de 8h à 18h,**

## ARRETONS

**Article 1 :** Pour le bon déroulement du festival Senlis fait son théâtre organisé par la ville, **le stationnement** des véhicules de toute nature sera **interdit et considéré comme gênant impasse Baumé, sur 5 places devant l'entrée du prieuré Saint Maurice, le lundi 24 mars de 8h à 18h.**

**Article 2 :** Les panneaux signalant l'interdiction de circulation seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement. Les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérécurse citoyen accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** L'ampliation du présent arrêté sera affichée aux lieux et places habituels et sera adressée au Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis.

Fait à Senlis, le 17 MARS 2025

Le Maire  
Pour le Maire  
Et par délégation



Jérôme CURIEN  
Directeur Général des Services